



## **PROCES-VERBAL**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du 12 Juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 Juillet, à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 6 Juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **16**

**Présents** : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stephane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Aurélia LAURENT.

**Absents excusés** : Sandrine DOOLAEGHE

**Absents non excusés** : Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT

**Pas de procuration**

**Secrétaires** : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 14 JUIN 2018**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 14 juin 2018 qui leur a été présenté.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Trésor Public après avoir épuisé les recours nécessaires pour recouvrer les taxes d'urbanisme auprès d'une entreprise de jardin, autrefois installée sur la zone industrielle de la CLIELLE, et qui aujourd'hui n'existe plus, les sommes étant aujourd'hui jugées irrécouvrables, propose au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de la somme de 962.00 € .

Cette admission se traduit au budget par une dépense de 962.00 € à inscrire à l'article 6541 créances admises en non valeur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette admission en non valeur pour un montant de 962.00 €.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FRONTENAYSIENNE ACCA**

Le 14 juin dernier, le conseil municipal avait décidé de ne pas se prononcer sur la subvention demandée par l'ACCA . La commission examinant les demandes de subventions des associations, avait jugé que l'association n'ayant pas précisé le montant attendu, et ayant par ailleurs une trésorerie importante, en cohérence avec les décisions prises pour d'autres associations, elle proposait de ne pas verser de subvention à cette association.

Il semblerait, selon les dires d'un membre du conseil municipal que le montant souhaité était de 300.00 €

Afin d'éviter tout problème, le conseil municipal avait décidé de reporter sa décision au 12 Juillet.

De nouveaux éléments sont parvenus en Mairie justifient une demande de subvention de 300.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à l'ACCA une subvention de 200,00 €

Pour : 11
Contre : 4
Abstention : 1

### **DEMANDE DE PARTICIPATION 2018 POUR L'ADMR**

L'association Frontenaysienne ADMR a déposé une demande de concours pour l'année 2018 équivalent à 1 € par habitant, soit 3008.00 €.

Le montant attribué en 2016, sur la même base (1.00 € par habitant) était de 3 041.00 €.

L'ADMR favorise le maintien à domicile des personnes dépendantes en entretenant le lien social et en luttant contre l'isolement.

L'association verse à la commune une participation annuelle de 1 800.00 € pour la mise à disposition des locaux communaux situés au 53 bis, rue Giannesini.

L'ADMR emploie 23 personnes, soit 21 508 heures de travail, soit 13.5 équivalents temps plein.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'ADMR cette aide de 1.00€ par habitant, soit pour 2018 : 3 008.00 €

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

### **ADHESION ASFODEP**

L'association ASFODEP est une association loi 1901 qui accueille 600 personnes par an, pour de nouveaux savoirs, une nouvelle qualification, ou en démarche de reconversion professionnelle.

L'ASFODEP assure des séances d'alphabétisation toutes les semaines à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir cette association en adhérant pour l'année 2018 pour la somme de 50.00 €

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE RENCONTRE DE L'UDAF**

L'UDAF des Deux-Sèvres gère un lieu neutre de soutien aux familles, l'ESPACE RENCONTRE, qui a pour objectif d'aider à maintenir ou à restaurer les liens entre un enfant et son parent avec lequel il ne vit plus quotidiennement.

La subvention demandée le 11 Juin dernier est de 0.10 € par habitant soit 300 € au titre de 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de ne pas verser de subvention à cette association.

Pour ne pas accorder de subvention : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR 15 HEURES HEBDOMADAIRES**

Le conseil municipal ayant décidé la prise en charge administrative de l'agent actuellement employée par le SIVOM du Pays du Marais poitevin à hauteur de 15 heures par semaine doit créer le poste correspondant à la date du 01.01.2019.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 01.10.2018**

Madame DAVID étant en retraite pour invalidité en Août 2018, a été remplacée pendant 5 ans par madame MENARD intérimaire.

Son temps de travail a été augmenté en raison des besoins liés à l'accueil périscolaire.

Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste, le poste de madame DAVID devant ensuite être fermé.

Le temps de travail de ce nouveau poste est de 28,32/35<sup>ème</sup> annualisé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**QUESTIONS DIVERSES****COMPLEMENT DE COMMANDE POUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE**

Le cahier des charges de la consultation prévoyait que les ordinateurs seraient équipés du logiciel gratuit OPEN OFFICE.

Les matériels ont été installés entre le 2 et le 6 Juillet (serveur, postes, installation des logiciels métiers). Bien que Open Office permette un travail de bureautique proche des logiciels Word et excel, l'absence de ces derniers logiciels rend impossible l'utilisation de logiciels métiers qui nécessitent l'utilisation de WORD (ex : logiciel CEGID état civil). Il a donc été nécessaire, en urgence de passer une commande pour réinstaller une suite bureautique microsoft office 2016 comprenant word, excel, powerpoint.

Le montant de cette commande s'élève (pour 8 postes) à 1 733.36 € HT, soit 2 080.03 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2051 concessions et droits similaires.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La séance se termine à 20 h 30.

